

Question

Pouvez-vous également confirmer que l'offre financière doit reprendre de manière non révisable les coûts relatifs à la phase 1, à la phase 2 **et aux phases ultérieures** ? car hormis le fait que certaines informations importantes ne sont pas connues à ce jour, compte tenu de l'étalement des phases, il se pourrait qu'il y ait des changements fondamentaux dans la structure et l'organisation de l'ASBL qui rendraient les estimations de départ irréalistes voire caduques.

Réponse ASBL L'Equipe

L'offre financière doit effectivement reprendre les demandes du cahier spécial des charges telles qu'elles ont été exprimées à la date de celui-ci.